

# LA RENTE AUTONOMIE GRÂCE À VOTRE LOGEMENT

Dispositif national d'aide  
au maintien au domicile :  
Le Viager Solidaire

DISPOSITIF  
NATIONAL 2023  
DESTINÉ AUX  
PERSONNES ÂGÉES  
SOUHAITANT  
DEMEURER À  
DOMICILE



# Bien vieillir chez soi, C'est bien vivre à domicile !

Sébastien TCHERNIA,

Fondateur de la coopérative Les 3 Colonnes du maintien au domicile

Une signification sous-entendue : quand on affirme vouloir vieillir «chez soi», **on entend en réalité ne pas vouloir «vieillir en maison de retraite».**

94 % des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile. La SCIC Les 3 Colonnes du maintien au domicile voit le jour en 2013. Sa mission est de donner la possibilité aux personnes âgées **d'utiliser**

**leur logement comme source de revenus et comme lieu de vie grâce au Viager Solidaire :**

Une solution beaucoup moins coûteuse qu'une résidence d'accueil.

Cette solution sans but lucratif permet de créer les conditions garantissant **de pouvoir vivre le plus longtemps possible chez elles et en toute autonomie.**

Aujourd'hui, avec la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (1), l'État incite tous les Français à mobiliser leur patrimoine pour financer leur bien vieillir à domicile.

Par le biais du mandat de Service d'Intérêt Économique Général (SIEG), l'État affirme que le maintien à domicile est une priorité nationale.



Les 3 Colonnes du maintien au domicile est **mandatée par l'État pour acheter votre logement et assurer la distribution sans spéculation des rentes autonomie.**

Une solution sécurisée par la Banque des Territoires — Groupe Caisse des Dépôts et Consignations et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

# La rente autonomie

## Pour qui et comment la calculer ?

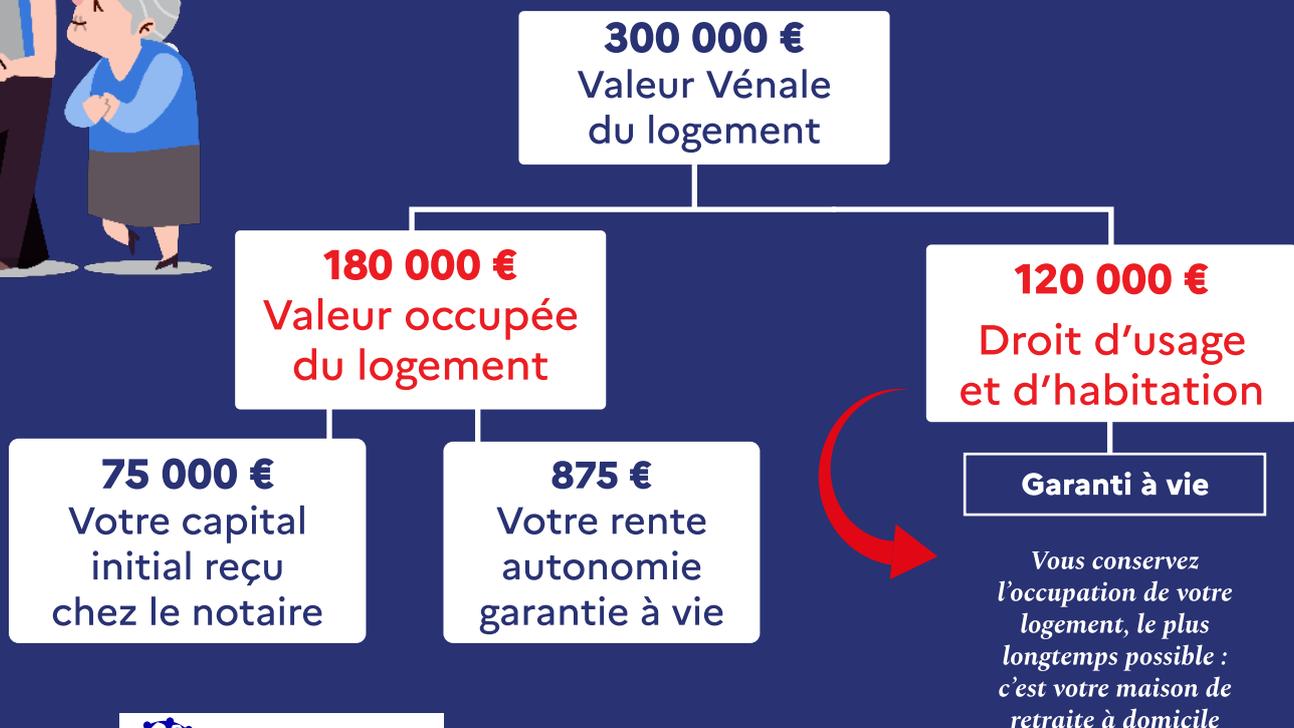
La rente autonomie est reversée **aux usagers âgés de 75 ans ou plus et propriétaires de leur logement.**

Elle est calculée sur la valeur occupée du logement et peut être redistribuée sous forme de capital initial (le bouquet) et de rentes mensuelles

automatiquement garanties à vie. **Elle permet une augmentation significative et non lucrative du pouvoir d'achat des bénéficiaires et la garantie de pouvoir rester à domicile, aussi longtemps que possible.**

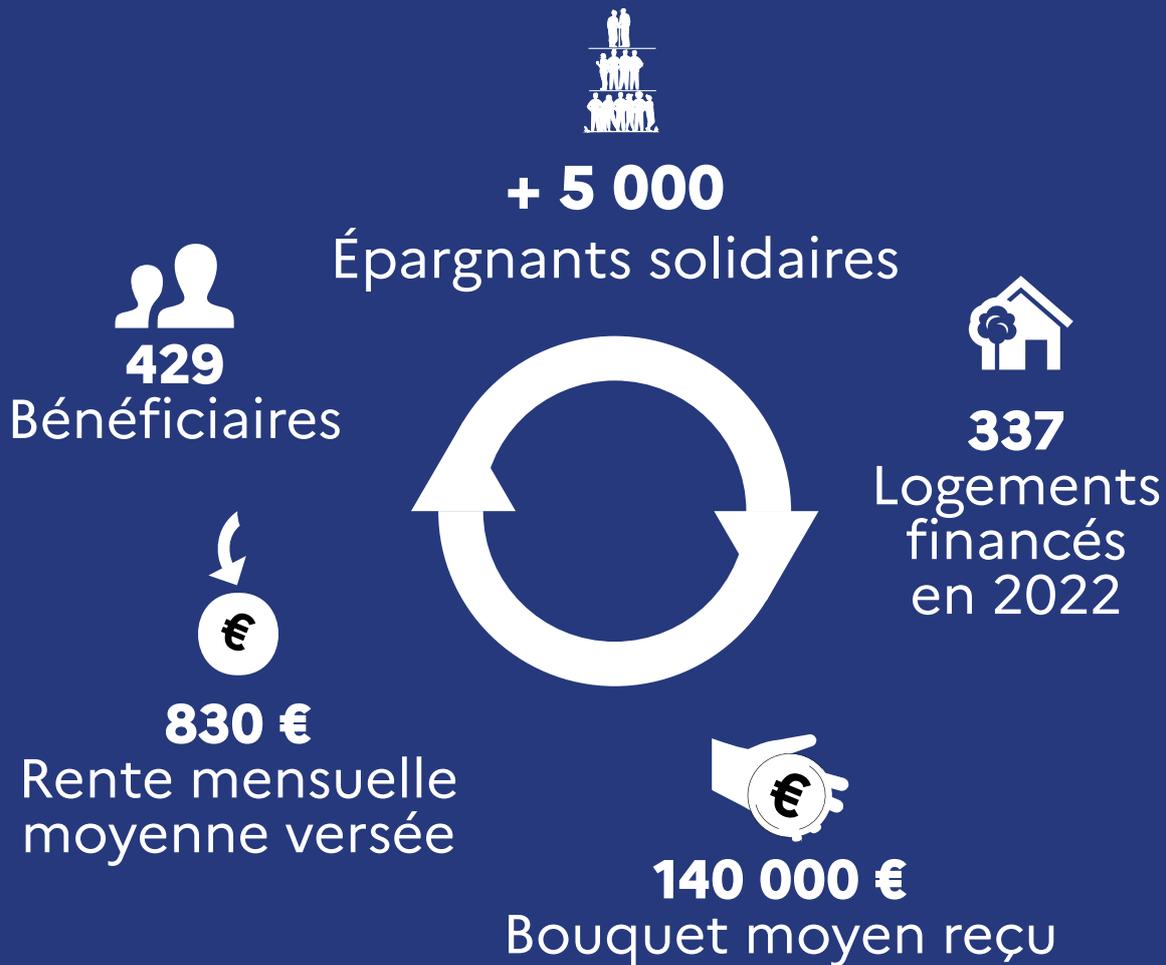


### Exemple pour une personne âgée de 80 ans



Depuis 2013, notre mission est d'offrir aux personnes qui le souhaitent, les moyens financiers et sociaux de rester à domicile. En devenant bénéficiaire, vous accédez à notre service d'accompagnement social et administratif à vie.

# La Coopérative en quelques chiffres



## Votre coopérateur

Pour effectuer une demande ou pour tous renseignements supplémentaires

**04 78 47 70 15**  
ou **Viager-solidaire.fr**

La société coopérative d'intérêt collectif Les 3 Colonnes délivre un service de maintien à domicile mandaté par le ministère des Solidarités et de la Santé par le biais du Viager Solidaire.  
Code APE : 8810A - Aide à domicile  
N° SIRET : 797 676 749 RCS LYON

## Ils soutiennent votre maintien à domicile



**bpi**france

LA **NEF** POUR LA BANQUE ÉTHIQUE